

L' ASSISTANCE POUR REXFFA

Vous disposez de différents moyens d'assistance pour répondre aux questions que l'utilisation de REXFFA peut soulever.

- 1 lors de la mise en service de nouvelles fonctionnalités ou de modifications majeures un message s'affiche sur la page d'accueil de REXFFA. Il invite à consulter l'aide en ligne. Toutes les explications sont données dans une rubrique « nouveautés » qui est la première de l'aide.
- 2 l'ensemble des documents relatifs à REXFFA est disponible en ligne sur le site de la FFA

ff-aero.fr

dans **Le guide du pilote**
puis **Espace sécurité-REX**
puis **REX-Documentation**

Ces documents sont actualisés lors des évolutions de l'application, il est donc préférable de les consulter ou télécharger en cas de besoin pour utiliser la version la plus récente. Ne pas les stocker sur un disque personnel ou local.

En particulier les documents :

Procédure pour le démarrage dans le club
Suggestions pour l'organisation du démarrage en réel

peuvent aider lors de la mise en service.

- 3 Un bouton **AIDE** est présent en haut à droite dans chaque page de l'application. Cette aide en ligne se présente sous forme de questions-réponses et est complétée par l'équipe qui à la charge de REXFFA lors de tout contact sur des questions soulevées par des pilotes.
- 4 A chaque appui sur un bouton du menu une **aide contextuelle** s'affiche qui résume en deux à trois lignes la fonction accessible par ce bouton. Elle permet de s'assurer que l'on a bien activé la fonction recherchée.
- 5 Si la question qui se pose ne trouve pas sa réponse dans les moyens qui précèdent vous pouvez la transmettre par messagerie à l'équipe des pilotes qui à la charge de REXFFA :

contactrex@ff-aero.fr

Elle vous transmettra la réponse et en profitera pour actualiser l'aide en ligne.

- 5 Le **Correspondant Régional Sécurité** est également disponible pour toute question ou pour une aide à la mise en place lors des évolutions de l'application. Les coordonnées des correspondants se trouvent sur le site dans « guide du pilote » puis « espace sécurité ».

01 07 2018